

<https://philosophie.ac-normandie.fr/spip.php?article589>



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Philosophie

L'homme est un Dieu pour l'homme

- Sur le métier d'enseignant - Les valeurs de la république -

Date de mise en ligne : lundi 18 avril 2022

Copyright © Philosophie - Espace pédagogique académique - Tous droits

réservés

Ce choix de textes et de supports est proposé par des professeurs de l'académie de Normandie.

Sommaire

- [TEXTE](#)
- [COMMENTAIRE](#)

« L'homme est un dieu pour l'homme » est la traduction de « Homo homini Deus », célèbre de Spinoza réponse au « Homo homini lupus » que l'on associe à Hobbes. Le renversement tient à ce que « l'exercice de la charité et de l'équité » permet aux hommes de sortir de la peur.

TEXTE

Pour que la fidélité et non la complaisance soit jugée digne d'estime, pour que le pouvoir du souverain ne souffre aucune diminution, n'ait aucune concession à faire aux séditeux, *il faut nécessairement accorder aux hommes la liberté du jugement et les gouverner de telle sorte que, professant ouvertement des opinions diverses et opposées, ils vivent cependant dans la concorde.* Et nous ne pouvons douter que cette règle de gouvernement ne soit la meilleure, puisqu'elle s'accorde le mieux avec la nature humaine. Dans un État démocratique (c'est celui qui rejoint le mieux l'état de nature) nous avons montré que tous conviennent d'agir par un commun décret, mais non de juger et de raisonner en commun ; c'est-à-dire, comme les hommes ne peuvent penser exactement de même, ils sont convenus de donner force de décret à l'avis qui rallierait le plus grand nombre de suffrages, se réservant l'autorité d'abroger les décisions prises sitôt qu'une décision meilleure leur paraîtrait pouvoir être prise. *Moins il est laissé aux hommes de liberté de juger, plus on s'écarte de l'état le plus naturel, et plus le gouvernement a de violence.* Pour que l'on voie maintenant comment cette liberté n'a pas d'inconvénients qui ne puissent être évités par la seule autorité du souverain et comment, par cette seule autorité, des hommes professant ouvertement des opinions différentes peuvent être mis aisément dans l'impossibilité de se nuire les uns aux autres, les exemples ne manquent pas et point n'est besoin de les chercher loin. Que la ville d'Amsterdam nous soit en exemple, cette ville qui, avec un si grand profit pour elle-même et à l'admiration de toutes les nations, a goûté les fruits de la liberté ; dans cette république très florissante, dans cette ville très éminente, des hommes de toutes nations et de toutes sectes vivent dans la plus parfaite concorde et s'inquiètent uniquement, pour consentir un crédit à quelqu'un, de savoir s'il est riche ou pauvre et s'il a accoutumé d'agir en homme de bonne foi ou en fourbe. *D'ailleurs la religion ou la secte ne les touche en rien, parce qu'elle ne peut servir à gagner ou à perdre sa cause devant le juge* : et il n'est absolument aucune secte, pour odieuse qu'elle soit, dont les membres (pourvu qu'ils ne causent de tort à personne, rendent à chacun le sien et vivent honnêtement) ne soient protégés et assistés par l'autorité des avocats.

Spinoza, *Traité théologico-politique* (1670), Chapitre 20, G-F, Trad. Charles Appuhn, p. 334.

COMMENTAIRE

Ce texte est extrait du chapitre final du *Traité théologico-politique*. Ce livre est une référence majeure quand il s'agit d'étudier l'émergence d'une explicitation des principes d'une interprétation rationnelle des Écritures mais aussi la place et fonction de la Religion dans l'État.

Son chapitre final porte plus particulièrement sur le problème de la liberté d'expression dans un État libre. Son titre se suffit à lui-même et vaut comme un des théorèmes que démontre l'Éthique : « *Où l'on montre que dans un État libre il est loisible à chacun de **penser** ce qu'il veut et de **dire** ce qu'il pense* ».

Il est à noter cependant que cette liberté de penser et de dire - le lien ici importe car le *dire* implique la liberté d'imprimer et donc celle du livre et de l'image - n'implique pas que certaines *opinions* ne soient ou ne doivent être, en tant que telles, considérées à bon droit par l'État comme *séditieuses*. Tel est nécessairement le cas, note Spinoza lorsqu'elles sapent l'autorité souveraine et *agissent* à titre d'incitations à la rébellion, à la vengeance privée ou au crime. Cela n'implique pas, non plus, qu'il ne faille aussi distinguer strictement la liberté d'expression de celle de l'action. Les sujets n'ont pas à décider quelles actions sont ou non interdites par la loi et, par suite, sont passibles de sanctions. Ils doivent laisser entièrement, en vue de paix civile qui constitue la finalité de tout État, à l'autorité civile le pouvoir d'en décider. Mais rien ne leur interdit cependant d'exercer librement leur jugement à ce propos ni de l'écrire. Les hommes « *ne pourraient vivre en paix si l'individu n'avait renoncé, à son droit d'agir suivant le seul décret de sa pensée. C'est donc seulement au droit d'**agir** par son propre décret qu'il a renoncé, non au droit de **raisonner** et de **juger*** ».

Cette défense résolue de la liberté peut paraître contraires aux formules bien connues de Spinoza par lesquels il réfute l'existence d'une « prétendue » liberté du vouloir ou « libre-arbitre » que *"tous se vantent de posséder et qui consiste en cela seul que les hommes se croient libres parce qu'ils ont conscience de leurs désirs et ignorent les causes qui les déterminent"*. En réalité, la cohérence est ici profonde. La défense de la liberté de penser et de parler découle rigoureusement de la réflexion de Spinoza sur le sens et la place de la nécessité en toutes choses. Extérieure ici, intérieure, là. La diversité des individus implique qu'ils ne peuvent pas *ne pas* « *former des opinions diverses et opposées* » et encore moins « *se taire* ». L'État ne peut les y contraindre. « *Moïse qui, non par fourberie, mais par sa vertu divine, s'était si bien emparé du jugement de son peuple, d'autant qu'on croyait ses paroles et tous ses actes inspirés par Dieu, ne put cependant échapper ni aux rumeurs ni aux interprétations défavorables ; encore bien moins les autres monarques y échappent-ils.* »

Il est donc impossible à un quelconque souverain, même avec des moyens considérables, d'espérer priver ses sujets de leur capacité de penser ce qu'ils pensent à partir de leur propre complexion, de leurs affects et de leur expérience. S'il veut y parvenir, il résulte de l'usage des mobiles utilisés et qui tiendront à la peur, à l'avidité, à la dissimulation et à la flatterie que les « *les hommes ne cesseront d'avoir des opinions en désaccord avec le langage et la bonne foi* ». « *L'encouragement donné à la détestable adulation et à la perfidie amènera le règne de la fourberie et la corruption de toutes les relations sociales* ». C'est donc une tentative ruineuse même si elle correspond à certains états des relations sociales et un remède pire que le mal. **L'État libre doit donc absolument être neutre.** « *Combien ne vaudrait-il pas mieux contenir la colère et la fureur du vulgaire que d'établir des lois dont les seuls violateurs possibles sont les amis des arts et de la vertu, et de réduire l'État à ce qu'il ne puisse supporter les hommes d'âme fière ! Quelle pire condition concevoir pour l'État que celle où les hommes de vie droite, parce qu'ils ont des opinions dissidentes et ne savent pas dissimuler, sont envoyés en exil ou comme des malfaiteurs ?* ». Dans un État neutre pour ce qui regarde les dogmes des religions et, mieux encore, dans une démocratie « *où tous, ou au moins la plus grande partie du peuple, participent au pouvoir collectif* », la soumission aux lois communes ne peut que devenir *concorde*.

La concorde renforce la capacité de chacun à vivre sous la conduite des lois et sa raison, c'est-à-dire de ses désirs

propres et de la recherche de ce qui peut lui être utile autant qu'aux autres. Dans une ville ordonnée à l'image de l'Amsterdam de son temps, où « *l'on goûte les fruits de la liberté* », les actions des uns alors se combinent et se coordonnent aux actions des autres. Chacun augmente infiniment la puissance d'agir des autres dont il reçoit en retour l'impulsion. *"Ce n'est pas pour tenir l'homme par la crainte et faire qu'il appartienne à un autre que l'État est institué ; au contraire, c'est pour libérer l'individu de la crainte, pour qu'il vive autant que possible en sécurité, c'est-à-dire conserve, aussi bien qu'il le pourra, sans dommage pour autrui son droit naturel de penser et d'agir "*. C'est donc parce qu'en son sein « *il est loisible à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense* » qu'un État est libre par une conséquence nécessaire qui suit de la nature de l'homme et du lien qui l'unit à ses semblables aussi rigoureusement que l'effet suit de sa cause.

La référence finale à Amsterdam, ville où séjournèrent, à la même époque, Descartes ou Rembrandt et tant d'autres artistes, penseurs et inventeurs mémorables, vaut d'abord et aussi hommage au cinéaste Théo Van Gogh assassiné dans la rue et au journal danois qui subit le premier la campagne de menace, au départ de l'affaire des caricatures avec les suites que l'on sait.

[\[https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_la_controverse_des_caricatures_de_Mahomet\]](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_la_controverse_des_caricatures_de_Mahomet)